



communiqué

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La députée Tilly O'Neill Gordon invite les employeurs de la région à présenter une demande dans le cadre d'Emplois d'été Canada 2012

Créer des emplois, renforcer les collectivités

Miramichi (Nouveau-Brunswick), le 2 février 2012 — Aujourd'hui, la députée de Miramichi, Tilly O'Neill Gordon, a encouragé les employeurs à demander un financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada afin d'aider à créer des emplois pour les étudiants cet été.

Les employeurs peuvent remplir et présenter une demande en ligne au www.servicecanada.gc.ca/eec2012 ou imprimer une demande à partir du site Web. On peut également obtenir une demande dans un Centre Service Canada. Les demandes remplies doivent être soumises entre le 1^{er} février et le 29 février 2012.

« La création d'emplois et la croissance économique sont les plus grandes priorités de notre gouvernement, a indiqué O'Neill Gordon. Grâce à Emplois d'été Canada, nous aidons les employeurs de Miramichi à créer des occasions d'emplois dont les étudiants ont grandement besoin, tout en renforçant l'économie de notre collectivité. »

Les employeurs qui ont besoin d'aide pour remplir leur demande peuvent obtenir le *Guide du demandeur – Emplois d'été Canada* en ligne, au 1-800-935-5555 ou dans un Centre Service Canada.

Le financement sera accordé aux petites entreprises, aux organismes à but non lucratif et aux employeurs du secteur public afin qu'ils puissent créer des occasions d'emploi d'été intéressantes pour les jeunes âgés de 15 à 30 ans qui sont aux études à temps plein et qui comptent reprendre leurs études à la prochaine année scolaire.

.../2

Canada

En 2011, le gouvernement du Canada a augmenté de 10 millions de dollars le budget annuel d'Emplois d'été Canada de façon permanente. Cet investissement supplémentaire permet à un plus grand nombre d'étudiants d'acquérir les compétences et l'expérience dont ils ont et auront besoin pour réussir.

Ce communiqué est offert, sur demande, en médias substitués.

Pour plus de renseignements (médias seulement) :

Alyson Queen
Directrice des communications
Cabinet de la ministre Finley
819-994-2482

Bureau des relations avec les médias
Ressources humaines et Développement des compétences Canada
819-994-5559

[Suivez-nous sur Twitter](#)

document d'information

Dans le cadre d'Emplois d'été Canada, un soutien financier est accordé à des organismes à but non lucratif, à des employeurs du secteur public et à de petites entreprises comptant au plus 50 employés. Les employeurs du secteur sans but lucratif ont droit à une subvention pouvant correspondre à 100 p. 100 du salaire horaire minimum de leur province ou territoire et des charges sociales obligatoires. De leur côté, les employeurs du secteur public et les petites entreprises comptant 50 employés ou moins sont admissibles à une subvention pouvant correspondre à 50 p. 100 du salaire horaire minimum de leur province ou territoire.

Les employeurs peuvent présenter une demande en ligne au www.servicecanada.gc.ca/eec2012.

Les demandes dûment remplies peuvent être transmises à Service Canada par l'un des moyens suivants :

- En ligne : Les demandes doivent être soumises avant 23 h 59, heure normale du Pacifique, le 29 février 2012. Le processus de demande en ligne est rapide et facile.
- En personne : Les demandes doivent être reçues avant la fermeture de votre Centre Service Canada le 29 février 2012.
- Par la poste : Les demandes doivent être envoyées au plus tard le 29 février 2012, le cachet de la poste faisant foi.
- Par télécopieur : Les demandes doivent être envoyées à un Centre Service Canada avant 23 h 59, heure locale, le 29 février 2012.

Emplois d'été Canada fait partie de la Stratégie emploi jeunesse (SEJ) du gouvernement du Canada. Dirigée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) en partenariat avec 10 autres ministères fédéraux, la SEJ vise à aider les jeunes, en particulier ceux qui rencontrent des obstacles à l'emploi, à obtenir de l'information sur les carrières, à acquérir des compétences et de l'expérience de travail, à trouver un bon emploi et à le conserver.

Les programmes d'emploi jeunesse font partie de la stratégie globale du gouvernement du Canada qui vise à constituer une main-d'œuvre instruite, compétente et souple. Le gouvernement a souligné son engagement envers cette stratégie dans le Plan d'action économique du Canada. Il prévoit notamment multiplier et améliorer les possibilités d'emploi pour les travailleurs canadiens grâce au développement des compétences. Pour en apprendre davantage sur le Plan d'action économique du Canada, visitez le www.plandaction.gc.ca.